

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,  
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (Service d'été, 11 mai).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.**

3 heures 03 minutes du matin.	Express.
9 — 02 — —	Omnibus-Mixte.
2 — 12 — —	soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — —	Express.
7 — 15 — —	Omnibus-Mixte.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.**

3 heures 03 minutes du matin.	Mixte.
8 — 35 — —	Omnibus-Mixte.
9 — 50 — —	Express.
11 — 54 — —	Omnibus-Mixte.
5 — 57 — —	soir, Omnibus.
10 — 34 — —	Express.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RESERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

## Chronique Politique.

Lundi on a fait circuler à la Bourse une quantité de bruits qui paraissent avoir influencé l'opinion d'une manière fâcheuse et dont la moindre réflexion aurait suffi pour démontrer l'invraisemblance.

Ces bruits paraissent se rattacher à des interprétations pessimistes données à certains articles de journaux, où l'on a cru voir des prévisions belliqueuses, lorsqu'il ne pouvait y avoir que des opinions personnelles.

Outre que rien dans la situation ne justifie ces inquiétudes, nous sommes en mesure d'affirmer qu'aucun des bruits qui ont couru ne repose sur un fondement sérieux.

Il vient de paraître à Bucharest un journal français, intitulé *l'Etoile*.

La *Gazette russe*, de Moscou, s'inquiète de l'apparition de cette feuille et la rattache au voyage du prince Napoléon dans les Principautés.

Cette assertion ne repose sur aucun fondement.

La *Gazette de la Croix*, qui reçoit souvent de Paris des correspondances dont les renseignements sont quelquefois exacts, parle d'un entretien que l'Empereur aurait eu tout récemment avec M. de Moustier, et dans lequel Sa Majesté aurait de nouveau manifesté sa ferme résolution de maintenir les bonnes relations entre la France et toutes les puissances.

Ou assure, ajoute le correspondant de la

*Gazette*, que l'Empereur se serait en même temps prononcé contre toute espèce de langage provoquant de la part de la presse gouvernementale.

Nous avons toute raison de croire que les informations de la *Gazette de la Croix* ont été puisées à bonne source.

Le roi de Prusse est depuis lundi soir à Dresde.

Le roi de Saxe, le ministre de la guerre, les généraux et les officiers saxons sont allés saluer Sa Majesté à la gare.

Une foule nombreuse a acclamé les deux souverains. Le prince royal Albert, commandant en chef du corps d'armée saxon, était allé au-devant du roi de Prusse jusqu'à Riessa, pour lui présenter son rapport sur le douzième corps de l'armée fédérale (corps saxon).

Tandis que Frédéric-Guillaume commence ainsi sa nouvelle tournée militaire, son ministre de la guerre a ordonné que la réduction de l'effectif de l'école militaire de Spandau aurait lieu le 30 septembre. Il ne restera qu'un dépôt d'hiver de 13 sous-officiers et de 115 soldats.

Ces hommes auront à s'occuper de nouveaux essais de tir et de la confection des cartouches pour le cours de l'été 1869.

C'est un fait de plus à inscrire au compte des symptômes pacifiques.

Peut-être convient-il aussi d'y ajouter un notable article de la *Gazette militaire* de Berlin, consacré à exposer les modifications récemment introduites dans l'armée française et dont la conclusion est « que ces modifications n'ont pas besoin d'être considérées comme des

préparatifs pour une prochaine guerre offensive. »

En Autriche, l'affaire du moment est le voyage que l'empereur se prépare à faire en Gallicie. Ce voyage doit s'étendre jusqu'à la Bukowine où l'on prépare de grandes chasses dans les environs des haras de Radautz. L'évêque de la Bukowine, Mgr Eugène Hakmann, conseiller intime et membre de la chambre des seigneurs, qui séjournait à Vienne, est parti pour Czernovitz, afin d'ordonner les dispositions nécessaires pour recevoir le souverain. Il viendra au-devant de l'empereur jusqu'à Lemberg.

Cette excursion impériale a une importance politique, par suite de l'heureux effet qu'on s'en promet, au point de vue des dissidences entre la couronne et la Diète provinciale. Cette dernière, du reste, continue à montrer des dispositions conciliantes, que le langage des journaux hongrois et polonais est de nature à confirmer.

Le *Dziennik Poznanski*, organe très-considéré dans toute la Pologne, qui avait observé jusqu'à présent une très-grande réserve sur les affaires de Gallicie, adresse à son tour un avertissement très-sérieux à ses compatriotes galliciens :

« Même en reconnaissant la nécessité d'une opposition en Gallicie, nous devrions, dit-il, nous déclarer contre une opposition quand même, qui se lancerait en avant sans but déterminé. »

A la suite de cette déclaration, vient un programme extrêmement modéré qui pourra, il faut l'espérer, devenir la base d'une transac-

tion entre le souverain et ses sujets polonais.

On doit regretter que les choses ne suivent pas une marche aussi satisfaisante à Prague, où les Tchèques s'obstinent dans leur attitude presque hostile contre le gouvernement central.

Le *Morning-Post* rend compte en ces termes des graves désordres qui viennent d'avoir lieu à Manchester :

M. Murphy, le fameux conférencier anti-catholique, a déjà réussi à déjouer les précautions prises par les magistrats de Manchester pour conserver la tranquillité publique.

On se rappelle que M. Murphy avait été arrêté, dès le commencement de la semaine, à son arrivée dans la ville de Manchester, où il se proposait de faire des conférences. Cette arrestation avait eu lieu en vertu d'un mandat d'amener lancé en conséquence de dépositions faites sous la foi du serment par devant les magistrats, et constatant que, s'il lui était permis de faire des conférences, il résulterait de là des troubles sérieux.

Murphy fut conduit devant les magistrats et admis à fournir caution, après que deux ecclésiastiques se furent portés garants de sa bonne tenue.

Là-dessus et quand il eut versé lui-même une somme de 200 liv. st., il fut relâché jeudi de la prison de Bellevue. Mais il ne fut pas plus tôt en liberté qu'il prit des mesures pour déjouer les intentions des magistrats. Sachant combien le public s'irrite facilement de toute tentative ayant pour but de restreindre la liberté de la parole au moment d'une élection, il lança une adresse aux électeurs de Man-

**ÉPIQUEUR.**

27

## LE ROMAN DES MÈRES,

Par ALFRED DES ESSARTS.

DEUXIÈME PARTIE.

(Suite.)

Inquiet du bruit qu'il entendait, Gringois s'avança vers l'escalier en criant :

— Mathurine ! Mathurine ! Qu'est-ce que c'est ?... On dirait que vous vous chamaillez.

Emma s'élança hors de la chambre, suivie à courte distance par la veuve Foreau, dont les grosses jambes avaient une singulière agilité. En arrivant dans la salle commune, où le vieux paysan, las d'attendre, avait commencé à souper seul, la jeune fille donnait les signes d'une agitation ou plutôt d'une angoisse telle, que Gringois, à cet aspect, demeura stupéfait.

— Mon père, dit très-vivement Emma, protégez-moi contre cette femme qui se fait un plaisir de m'insulter sans relâche !

Déjà la servante était arrivée.

— Vous protéger ! répéta-t-elle. C'est bien plutôt moi qui ai besoin d'aide. Mam'zelle s'est inventée de

m'injurier et de me traiter comme la dernière des dernières. Elle aurait bien voulu que vous soyez seul à la maison afin de vous mener par le bout du nez, et ça n'a pas fait son affaire d'y trouver une femme qui a tant d'amitié pour son maître.

— Voyons, dit Fructueux, je n'aime pas le grabuge, vous le savez bien.

— C'est pas moi non plus qui dénèche les querelles, dit Mathurine.

— Mon père, reprit Emma, dans toutes les paroles de votre servante il n'y a que fausseté.

— C'est l'affronteuse ! grommela la vieille.

— Oui, fausseté. Loin que je la tourmente et l'humilie, c'est elle qui se plaint à me molester, comme si je n'étais pas assez malheureuse. Elle saisit toutes les occasions de m'accuser auprès de vous, moi qui depuis mon arrivée ici me suis appliquée à faire exactement vos volontés.

— Je dis pas... murmura Gringois, se détournant pour ne pas rencontrer la fauve prunelle de la veuve Foreau ; je ne dis pas ; tu as bien travaillé, tu as bien aidé Mathurine. Mais, tâchez de vivre sans vous disputer comme chien et chat.

— Pas plus que vous, mon père, les querelles ne me sont agréables, soyez-en sûr.

— Cependant, Mathurine ne gendrait pas si tu la

traisais avec révérence.

— Qu'elle commence donc par respecter en moi la fille de son maître.

— Faut-il prendre des mites pour vous parler ? répliqua la vieille. Nous sommes tous gens de campagne, vous comme moi et votre père, je ne vois que ça.

Emma tressaillit d'indignation.

— Ah ! c'en est trop, dit-elle ; j'étais venue ici demander un asile, et j'y trouve un enfer ! Eh bien, dès demain je partirai ; je saurai par mon travail gagner à Paris le peu qui m'est nécessaire.

— Qu'est-ce que c'est ? s'écria le vieux paysan saisi par la colère. Tu veux partir, tu veux retourner à Paris pour y vagabonder ! Je te le défends, ça ne sera pas. Tu resteras ici à me faire ma soupe et à garder mon troupeau.

— Si je reste, répliqua la jeune fille, ce sera à la condition que vous m'occuperez à des travaux d'intérieur. Mais quant à conduire désormais vos moutons, n'y comptez pas.

— Hein ?... fit Gringois.

— Vous l'entendez !... dit la veuve Foreau.

— Tu refuses de faire ton ouvrage ?

— Celui-là, oui. J'ai pour cela des raisons graves.

— Tes raisons, c'est l'orgueil et la paresse.

La pauvre Emma joignit les mains.

— Réponds ! réponds !

— Je ne le puis. Mon honneur est engagé.

— Ta ta ta, je ne connais pas ces histoires-là. Dès demain, tu mèneras les bêtes ou tu auras affaire à moi.

— Des menaces !... Ah ! vous êtes bien dur pour moi.

— Ne m'obstine pas, malheureuse !... Quand je suis en colère, je ne me connais plus. Une fois, deux fois, mèneras-tu le troupeau ?

— Je vous l'ai dit, cela m'est impossible.

— Gredine !...

Le paysan s'élança vers un gourdin posé contre la cheminée, le saisit et revint en le brandissant sur la tête de sa fille qui, les bras croisés, attendait le coup, espérant peut-être qu'il serait mortel...

Au même instant, deux mains vigoureuses compriment celles de Gringois, tandis qu'une voix vibrante disait avec force :

— Misérable !... arrêtez !

**IX.**

Celui qui venait de prononcer ces paroles était un homme jeune et dont les traits, sans avoir en eux-mêmes rien de remarquable, venaient de prendre par l'émotion une véritable beauté.



chester en se présentant comme candidat protestant pour les prochaines élections ; après quoi il lança une seconde proclamation par laquelle il convoquait les électeurs à un meeting en plein air, et qui devait avoir lieu samedi dans l'après-midi à Chorlton road. Comme le Parlement actuel n'est pas encore dissous, il reste à savoir si les magistrats accepteraient ce prétexte comme un motif plausible pour troubler la paix publique. En tout cas, ils n'essayèrent point d'empêcher le meeting, mais ils prirent les mesures qu'ils jugeaient convenables pour arrêter le tumulte, s'il venait à s'en produire.

Samedi, dans l'après-midi, il se trouvait une foule compacte réunie à quatre heures sur le lieu même du meeting, et bientôt après une voiture qui contenait un grand nombre d'amis de M. Murphy s'avança au milieu de l'assemblée. Ces personnages furent accueillis avec de grands applaudissements par une portion considérable de la réunion.

Un certain M. Leatham fut nommé président et adressa une allocution au meeting. Après lui, M. Teare proposa de déclarer, par une résolution, que la conduite des magistrats en arrêtant Murphy était inconstitutionnelle et qu'il y avait lieu d'inviter le secrétaire de l'intérieur à faire une enquête sur leur manière d'agir. Tandis que cet orateur haranguait l'assemblée, se présente une formidable phalange d'Irlandais qui rallièrent le meeting et se mirent à se distribuer sur les limites extérieures de l'assemblée. Presque aussitôt après leur arrivée commença une collision sérieuse où l'on employa largement les bâtons et les pierres. Mais avant que cette scène de violence et de tumulte eût duré longtemps, un corps nombreux de police municipale arrivait sur le théâtre de la lutte et se mettait en devoir de faire un certain nombre d'arrestations.

Pendant ce temps, le trouble s'était étendu dans Chorlton-road et Streiford-New-road ; un véritable combat s'était engagé dans les districts suburbains encore assez populeux, et l'on commençait à craindre des événements plus sérieux que ceux qui avaient été prévus par les magistrats. Heureusement, la police agit avec vigueur et obtint de bons résultats.

Jusqu' alors Murphy n'était point arrivé, mais peu après cinq heures il se montra sur la voiture et fut accueilli par les vociférations approbatives du meeting qui comprenait un bon nombre d'orangistes. Il harangua l'assemblée et son discours aurait été de nature à produire une grande exaspération sans la présence d'un corps de police énergique et nombreux.

Les Irlandais étaient toujours en force à la périphérie de la réunion ; ils montraient de temps en temps les poings d'une manière menaçante, lorsque Murphy faisait quelque allusion particulièrement inadmissible contre leur

religion et ils manifestaient l'intention de renouveler la lutte qui s'était trouvée arrêtée en partie par un sentiment de curiosité qui résultait de l'arrivée du conférencier.

Lorsque Murphy eut terminé, l'assemblée adopta un vote de confiance en lui et l'adopta comme candidat apte à représenter les intérêts du protestantisme dans le Parlement. On termina la séance par trois salves d'applaudissements pour la couronne, trois salves d'applaudissements pour Guillaume, prince d'Orange, et trois grognements contre le papisme.

A la suite de cela, on chanta l'hymne national, et Murphy fut porté sur les épaules des assistants jusqu'à ce qu'il fût hors de tout danger. Au coin de Moss-Lane, il fut déposé dans un cab qui l'emporta rapidement.

Il y a eu dans la lutte un bon nombre de têtes cassées, et il a coulé une assez grande quantité de sang ; mais nous savons de bonne source qu'il n'y a pas eu de blessure mortelle, quoique le bruit public accuse un cas de mort ; mais hier, à midi, la police n'avait encore rien appris de ce genre.

Plusieurs policemen ont été maltraités et ont reçu des contusions. Il y a 31 personnes en prison et ce sont surtout des Irlandais.

M. Clarke, le magistrat, et M. le capitaine Palin étaient sur le théâtre de l'action avec un corps d'environ 100 policemen de la division D de la police municipale, sous le commandement du surintendant Rooking. Il y avait là également sous les ordres du surintendant Bent, une vingtaine de constables du comté, qui ont rendu de véritables services en arrêtant les violences qui se commettaient dans les rues.

Au nombre des personnes arrêtées se trouvent deux hommes appelés l'un Sweeney et l'autre Nolan, qui sont tous deux des meneurs irlandais.

On a pris aussi un homme qui avait tiré un coup de pistolet sur une troupe de policemen qui descendait la rue de Chester. Heureusement il n'a blessé personne. On dit qu'il a visé d'une manière bien délibérée et qu'il a été arrêté immédiatement après avoir tiré, au moment où il tentait de s'enfuir.

Manchester, dimanche soir.

Aujourd'hui, dans l'après-midi, une troupe d'Irlandais ont essayé de renouveler les scènes de violence d'hier en attaquant des groupes populaires dans Chorlton-road. Mais la police a prévenu tout nouveau désordre et incarcéré onze personnes.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

Nous lisons dans le *Courrier de La Rochelle* :

« Une honorable famille de notre ville vient

d'être cruellement éprouvée. M<sup>me</sup> Lequinat a été tuée par suite d'une imprudence, mercredi soir, d'un coup de revolver. De toutes parts, on s'est empressé de porter à son mari, les témoignages d'une douloureuse sympathie.

Voici les faits : on avait célébré à l'île de Ré le mariage d'une nièce de M<sup>me</sup> Lequinat. Un jeune notaire, M. M... oncle du marié, s'obstina sur le bateau qui ramenait une partie de la noce à la Rochelle, à charger le revolver qu'il a la détestable habitude de toujours porter dans sa poche. Dès que l'on eut mis pied à terre, M. M... qui avait invité à dîner les personnes de la noce, se rendit avec elles à l'hôtel de France. Le repas fut gai. En sortant de l'hôtel, on alla chez M. Lequinat pour y finir la soirée. Là au moment de se retirer, M. M... prit son revolver et mit en joue la nièce de M<sup>me</sup> Lequinat. Cette jeune personne lui cria de cesser une plaisanterie qui l'effrayait et s'enfuit. M<sup>me</sup> Lequinat, se rappelant avoir vu charger l'arme, sortit du salon pour entrer dans le magasin. C'est alors que M. M... tournant le revolver de son côté, en toucha probablement la détente. Le coup partit et la balle, atteignant la pauvre femme à l'épaule, traversa les poumons. Aussitôt elle s'affaissa en disant : Ah ! M. M... vous m'avez tuée ! Son mari se précipite pour la soutenir, la croyant seulement blessée et évanouie, mais il ne tarda pas à reconnaître avec désespoir l'affreuse réalité : il ne soutenait déjà plus qu'un cadavre.

Ce sont là de ces événements très-graves et beaucoup trop fréquents ! Peut être la loi ne punit-elle pas assez sévèrement les gens inconsidérés ? On enferme les fous, on enchaîne les criminels ; mais les imprudents, ceux qui ne doutent de rien, peuvent porter le deuil dans les familles et en être vraiment quittes à bon marché. Quelques jours de prison et une minime amende les absolvant légalement. La société, à notre sens, n'est pas assez protégée contre la sottise humaine.

Nous n'insisterons pas davantage, par égard pour l'auteur bien malheureux sans doute d'un meurtre involontaire, mais nous avons pensé qu'il était de notre devoir d'arrêter par quelques réflexions l'attention publique sur un genre d'accidents qui se renouvelent sans cesse. En effet, c'est presque toujours la même histoire : une personne mise en joue avec une arme qu'on ne croit pas chargée, ou bien, quoique la sachant chargée, qu'on manie sans la moindre appréhension, voilà ce qui se passe trop souvent et comment une excellente femme vient d'être ravie inopinément à l'amour de sa famille.

Quand ces plaisanteries lugubres finiront-elles donc ?

Le samedi 8 août, l'administrateur de la *Lanterne* déposait à la poste des exemplaires

du n° 11 de la *Lanterne*, pour l'affranchissement desquels il avait payé, la veille, la somme de 2,159 fr. 59 c. La *Lanterne* ayant été saisie et le poste n'ayant rien expédié, M. Dumont a réclamé le remboursement de ses 2,159 fr. 59 centimes.

L'administrateur délégué a refusé le remboursement, sous prétexte que les règlements n'autorisent de rendre l'argent que dans le cas où il y a eu erreur dans l'application des tarifs.

M. le ministre des finances, consulté, a décidé que l'argent restait acquis à l'administration.

M. Dumont annonce qu'il va faire un procès à l'administration.

Le père des quatre Radovanovitch, assassins du prince Michel, étant repoussé par toutes les communes de la Serbie, est passé en Hongrie. Vingt-six villes hongroises lui ont refusé le séjour ; dans quelques endroits il n'a même pu se procurer du pain en le payant.

Le malheureux, se voyant un objet d'horreur pour tout le monde dans son pays et en Hongrie, vient de demander au gouvernement serbe ses passe-ports pour la Roumanie.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

LE BOURG DE BRAIN-SUR-ALLONNES.  
LA COUTANCIÈRE ET LA FOIRE DE S. MAURILLE.

Le nom de la commune de Brain est sorti, comme celui de la Breille, de l'état ancien du sol.

Suivant Ducange, *Brain* en gaulois *brehaing* est synonyme du mot latin *sterilis*, en français stérile, c'est-à-dire, qui ne produit pas de fruit quoique de nature à en porter (1) !

Il convenait, jadis, ce vieux nom à la plaine de sable, aux marécages, aux collines arides du milieu desquels surgissait le château de la Coutancière, la résidence sévère du grand-veigneur de France, le comte de Montsoreau.

Vrai au XVI<sup>e</sup> siècle, vrai encore au cours du XIX<sup>e</sup>, *Brehaing* — *Brain* n'est plus aujourd'hui qu'une dénomination historique ; il contraste avec ces vignes, avec ces chenevières, avec ces prairies qui marquent un grand progrès accompli par le travail agricole sur le sol de la féodalité.

Si n'étaient quelques parcelles de terre sauleuse que l'œil rencontre entre les septième et huitième bornes kilométriques du chemin de grande communication (n° 35) de la Loire à Vernantes, sur lesquelles végètent encore le genêt et le lichen, rien ne témoignerait de la stérilité première des abords du bourg de Brain.

Chaque âge néanmoins a laissé la mesure de

(1) Dictionnaire classique de la langue française 1827.

Il était grand, maigre et portait la barbe entière.

En le voyant, Emma poussa un de ces cris déchirants qui partent vraiment du cœur, et comme sous une pression d'effroi et de honte, elle cacha son visage entre ses mains.

Le jeune homme ne parut pas prendre garde à ce mouvement. Il ne songeait qu'au paysan irrité. Et non-seulement, il le repoussa avec force, mais encore il lui arracha son bâton qu'il lança à l'autre bout de la salle.

Fructueux tourna vers lui des yeux hagards où se peignit autant de dépit que d'épouvante.

— He n ? quoi ? murmura-t-il. Qu'est-ce qu'il me veut, celui-là ?

— Taisez-vous, malheureux ! reprit l'étranger ; sinon, j'invoquerai les tribunaux, et je vous ferai punir !

— Jésus Maria ! gémit la veuve Foreau. Au secours ! on veut massacrer mon maître !

— Silence, vous !... fit le dernier venu. Je suis revenu de loin, à la nouvelle des malheurs de mademoiselle ; revenu tout exprès, entendez-vous ? pour lui offrir mon assistance. J'arrive à Paris. Sur les indications qu'on m'a fournies, j'accours ici... et qu'est-ce que je vois, grand Dieu ! Vous, qui devriez être fier de votre fille, vous l'avez humiliée, et, en ce moment, vous

leviez votre bâton sur cette tête innocente !... Ah ! c'est affreux !

— Je suis chez moi, répliqua Gringois avec une insolence narquoise ; je suis le maître ici, et pas un n'a le droit de venir m'y faire la loi.

— Vous parlez de droit ! dit amèrement le jeune homme. Vous n'avez pas celui de frapper la pauvre enfant que votre devoir était de secourir et de consoler.

— Vous croyez ça, vous, mon homme ? Je suis libre de la soumettre quand elle m'obstine.

— Nous laissez-vous tranquilles ! cria de son côté la veuve Foreau.

— Monsieur Martel... murmura Emma suppliante ; si vous m'aimez, ménagez-le.

— Si je vous...

Joseph s'arrêta.

— Monsieur, reprit-il d'un ton très-posé, j'ai eu le tort de ne pas vous apprendre à qui vous parlez. Je me nomme Joseph Martel. Je suis architecte.

J'avais eu l'honneur de connaître mademoiselle chez ses dignes protecteurs, et de solliciter sa main. Ce mariage ne put avoir lieu. Bien loin que j'en aie conçu la moindre rancune contre votre fille, j'ai continué de lui porter une amitié profonde. Si je vous avais trouvé bon et doux pour elle, je serais reparti consolé ; mais ce que j'ai entrevu m'épouvante.

— De grâce, dit Emma, ne prenez pas davantage ma défense ; je ne saurais le permettre sans manquer au respect filial. J'ai pu, d'ailleurs, offenser mon père en refusant de continuer la tâche dont il m'avait chargée...

— Ah ! continua Martel, avec une timidité qui fit trembler sa voix, si mon rêve de bonheur avait pu s'accomplir, votre sort serait fixé, vous seriez libre...

Un sanglot d'Emma l'interrompit.

— Taisez-vous ! taisez-vous !... murmura-t-elle.

— Y a pas besoin de tant d'affaire, dit le paysan qui s'était radouci, comprenant bien après tout que l'artiste était un homme résolu. Du moment où elle promet de m'obéir, de retourner aux champs...

Emma devint frémissante et fit un geste de désespoir.

— Mon Dieu ! mon Dieu ! s'écria-t-elle ; si vous saviez ce que vous me commandez !

— Ne croirait-on pas, se hasarda à dire la veuve Foreau, que mon maître vous envoie à votre perdition !

— Il faut donc tout avouer !... dit Emma avec véhémence. L'homme qui avait demandé et obtenu ma main, dont il n'a plus voulu ensuite, le baron de Gènesly, devenu riche par son mariage, habite le château des Arbrayes, que sa femme a acheté. Aujourd'hui même il m'a rencontrée dans sa promenade, et, après

le premier instant de stupéfaction, il a osé me parler de son amour !... C'est lui que je redoute !

Le vieux paysan se gratta la tête. Une lueur de dignité était venue à cette intelligence opaque.

— Diable, diable, je comprends... grommela-t-il, ces riches, ça se permet tout. Voyons, Jeanne, tu ne garderas pas les moutons.

— Mais... murmura la servante.

— Silence, vous !... fit Gringois. Je suis rude, c'est vrai ; mais j'veux pas qu'un chacun puisse m'accuser d'avoir exposé la bonne renommée de ma fille. D'autant plus que Claude Patrolin, le plus gros métayer de notre endroit, me l'a demandée l'autre jour en mariage, et qu'il se désisterait s'il courait des bruits sur elle.

— Monsieur, dit l'artiste d'un ton calme, votre conduite est paternelle et rachète la violence dont j'ai été témoin. Si je vous ai parlé avec trop de vivacité, excusez-moi.

— Parbleu oui, dit le paysan, et à preuve que je ne vous en veux pas (car vous avez un air bon garçon qui me revient tout de même), nous allons boire ensemble un coup de cidre, Mathurine, un pot de mon meilleur, et vite !

La servante alla en maugréant chercher dans un petit cellier ce qui lui était demandé.

— Un troisième verre, dit le paysan, pour que me



son influence sur les choses d'ici bas, si petite qu'elle paraisse aux yeux des âges nouveaux : et l'on ne peut mettre en doute que le château féodal de la Coutancière ne fut le générateur de la commune de Brain.

Satisfaire aux besoins de ces puissants seigneurs, les de Montsoreau, les comtes de Blois, les du Bellay, qui allaient et venaient d'Anjou en Touraine, de Touraine en Anjou pour se livrer à la chasse quand ils ne guerroyaient pas : telle fut la cause première qui groupa sur leur passage les habitants du territoire *brehaing*.

Combien il est regrettable pour l'intérêt historique de Brain que le château de la Coutancière ait été détruit de fond en comble; que de touristes s'y donneraient rendez-vous?

Ils y suivraient de salle en salle la retraite désespérée de Bussy d'Amboise, pris au piège d'amour par la jalousie du grand-veneur, l'époux de la Comtesse de Montsoreau.

La Coutancière, sans être une forteresse féodale, était un rendez-vous de chasse solidement établi; il convenait à l'humeur de son maître : « Environné d'un large fossé rempli d'eau, dit Bodin, que l'on traversait sur un pont-levis, il consistait en une grande galerie en aile réunissant le corps de logis à la chapelle. »

Le ruisseau qui alimentait les fossés serpente encore dans le jardin de M<sup>me</sup> veuve de Marconnay. Quant au logis, déjà détruit en partie au temps où écrivait notre historien (1812), il a disparu depuis sans qu'il en restât vestige.

Les matériaux provenant de sa démolition ont servi à construire, tant sur son emplacement que sur les dépendances, les deux maisons modernes désignées sous les noms de la Coutancière et de la Maison-Rouge.

Si le château féodal du comte de Montsoreau a donné naissance au bourg de Brain, un établissement d'un autre genre en a favorisé l'essor : c'est la foire de Saint-Maurille. Nous le dirons prochainement. PAUL RATOUIS.

Le 5 septembre, vers huit heures du soir, les promeneurs qui se trouvaient sur le quai de Limoges et les Ponts ont pu jouir de la vue d'un curieux phénomène météorologique.

Par un ciel serein, un bolide est subitement apparu à l'orient. Sa grosseur apparente était celle d'une étoile de première grandeur. Il se dirigeait du levant au couchant, et laissait derrière lui une traînée lumineuse exactement semblable à celle d'une fusée. Sa vitesse était beaucoup plus lente que celle des étoiles filantes ordinaires; sa course a duré environ huit à dix secondes.

Un correspondant particulier nous donne, de son côté, la description suivante de ce phénomène, qu'il a observé de la terrasse de sa maison de campagne.

« Le bolide, nous écrit-il, est resté en vue environ une demi-minute, un peu plus gros qu'une étoile de première grandeur, blanc, laissant une longue traînée blanche qui resta très-sensiblement visible environ le même temps que le noyau lumineux; il suivait une direction presque parallèle à la direction E.-O. Il parcourait une courbe parabolique s'abaissant assez sensiblement vers la terre. Le temps était clair, l'air calme et légèrement frais; la soirée ressemblait tout-à-fait à ces nuits qu'il n'est donné de contempler que sous le ciel d'Italie, dans le golfe de Naples. »

Un ami des observations météorologiques fait remarquer qu'il faut remonter fort loin, à plus d'un siècle, pour trouver en France un mois de septembre chauffé à 32° centigrades de chaleur.

Le même observateur ajoute que depuis dix jours on n'a pas aperçu le plus petit nuage à l'horizon de Paris.

Mardi, le thermomètre est monté à Saumur à 32 degrés, hier à 30.

Le 8, il n'y avait aucune brise, le 9 le vent soufflait du Nord-Est.

Nous avons annoncé, que le Conseil général de Maine-et-Loire avait voté l'étude d'un chemin de fer allant de Cholet à Saumur par Doué. Nous devons ajouter que, par la même délibération, il a décidé l'étude d'une ligne d'Angers au Lude par Baugé, et que des crédits ont été alloués dans ce but au budget rectificatif de 1868 et au budget de 1869.

Les conseils d'arrondissement se réuniront le 21 septembre pour la deuxième partie de leur session, dont la durée est fixée à cinq jours.

Une tentative de meurtre a été commise, dimanche au soir, à Angers, sur la nouvelle route de Saumur.

Voici, d'après les renseignements que nous avons pu recueillir, les circonstances dans lesquelles ce crime a été commis.

Vers 8 heures et demie du soir, les nommés Chauvin, Jean, ouvrier jardinier, âgé de 27 ans, né à Saint-Clément-de-la-Place, demeurant rue Saumuroise, et Aubert, Antoine, âgé de 17 ans, également jardinier, suivaient la nouvelle route de Saumur. Chauvin était en état d'ivresse. Tous deux chantaient. Arrivés à peu près au niveau de la rue de Chèvre, ils aperçurent un individu assis sur le trottoir; près de lui était un petit garçon de 8 à 10 ans qui vint leur demander de vouloir bien conduire son père à son domicile, rue Saint-Jacques-du-Buisson. — Conduis-le toi-même, répondirent-ils, et ils continuèrent leur chemin. L'individu s'est alors levé, et, accompagné de l'enfant, suivit les deux jeunes gens en les traitant de *voyoux*, de fainéants, etc. Chauvin, im-

patienté et moins endurant que son camarade, se retourna, et poussant l'individu qui les apostrophait de la sorte, il le fit tomber sur le trottoir. Celui-ci, se relevant, se jeta sur Chauvin, et tous deux roulèrent à terre.

Aubert, intervenant, parvint à délivrer son compagnon qui se releva, fit quelques pas et retourna épuisé. L'inconnu, toujours suivi de l'enfant, s'enfuit en emportant le paletot de son adversaire. Des personnes, voisines du lieu où se passait cette scène, accoururent aux cris poussés par les deux jeunes gens. On s'aperçut alors seulement que les vêtements de Chauvin étaient couverts de sang, et qu'il avait reçu dans la lutte un coup de couteau qui lui avait fait dans le dos une large blessure.

On le transporta à son domicile. Deux médecins, MM. les docteurs Godard et Burgevin, prévenus aussitôt par un agent de police, vinrent donner leurs soins au blessé. Ils constatèrent que cet homme était dans un état d'affaiblissement presque complet. Il ne répondait que très-imparfaitement aux questions qui lui étaient posées. Sur la tête se trouvait une plaie irrégulière, n'intéressant que le cuir chevelu et qui semblait provenir d'une simple chute. Sur le dos, à gauche, se voyait une plaie, transversalement placée entre la partie inférieure de l'omoplate et la colonne vertébrale. Cette plaie était longue de huit centimètres et pénétrait assez profondément dans les chairs, sans atteindre cependant les organes principaux.

Le meurtrier est le nommé Sauvage (Adolphe), âgé de 29 ans, né à Nantes, filassier, demeurant depuis deux ans rue Saint-Jacques-du-Buisson, à Angers.

M. Bugnon, commissaire de police du quartier, s'est rendu dans la soirée même au domicile de cet homme. Il a trouvé chez lui le paletot de Chauvin tout taché de sang, un couteau, dont la lame était fraîchement brisée, et qui avait dû servir à la perpétration du crime.

Interrogé par M. le commissaire, l'inculpé dit qu'il n'a fait que répondre à une agression dont lui et son enfant ont été l'objet; il prétend ne pas se souvenir de s'être servi de son couteau.

Malgré ses protestations, il a été arrêté et mis à la disposition de la justice, qui a commencé l'instruction de cette affaire.

Voici, sur les droits respectifs des chasseurs et des propriétaires, des avis utiles pour éviter des conflits judiciaires toujours nuisibles aux uns et aux autres.

Nous le résumons brièvement :

1° Le droit de chasse n'appartient qu'au propriétaire, sur son terrain. Le fermier lui-même n'a pas ce droit, s'il ne lui est reconnu dans le bail.

2° Le permis de chasse ne donne au porteur le droit de chasser que sur ses propriétés ou sur celles qu'il a louées. Le propriétaire a le droit de poursuivre tout chasseur trouvé en chasse sur ses terres, même sans l'avoir averti d'avance de cette prohibition. Le propriétaire a aussi, seul, le droit sur le gibier trouvé sur son terrain.

La Cour de Dijon a décidé que le chasseur qui a lancé une pièce de gibier sur sa propriété n'a pas le droit de la poursuivre sur un terrain dont le droit de chasse ne lui appartient pas, et le propriétaire de ce terrain peut alors la tuer et se l'approprier.

Un chasseur n'a pas même le droit de se poster à la lisière d'un bois ou d'une propriété qui ne lui appartient pas, pour tuer à sa sortie un animal lancé par ses chiens sur sa propriété; la Cour impériale d'Orléans a jugé que c'était là concourir au fait de chasse exercé par les chiens.

En effet, pour qu'il n'y ait pas délit de chasse dans ce cas, il faut que les chiens soient complètement abandonnés à eux-mêmes. Il y aurait également délit, si les chiens étaient en défaut et que le maître ou son piqueur fussent entrés sur le terrain d'autrui, pour les aider à retrouver la piste du gibier. Un arrêt de la Cour suprême, du 26 juillet 1860, a confir-

mé, sur ce dernier point, plusieurs décisions identiques rendues par les Cours d'Orléans et de Rouen.

Un arrêt de Cassation décide que le gibier appartient à celui qui l'a tué ou blessé mortellement, tant qu'il ne le perd pas de vue, encore qu'il aille mourir sur le champ d'autrui. Cependant, le chasseur n'a droit sur le gibier blessé par lui qu'autant que cette blessure est légère et n'empêche pas le gibier de gagner une propriété sur laquelle le tireur, n'a pas permission de chasser.

Si le gibier est tué par un autre tireur, le premier n'y peut prétendre.

Un animal, mortellement blessé par un chasseur qui le poursuit avec la certitude de l'atteindre, doit être considéré comme à lui, et un autre tireur ne peut, en l'achevant, s'en emparer.

Le gibier doit être réputé en la possession du chasseur lorsque ses chiens l'ont forcé et sont sur le point de l'atteindre sans qu'il puisse leur échapper.

MAIRIE DE SAINT-HILAIRE-SAINTE-FLORENT.

Le maire de Saint-Florent a l'honneur d'informer le public que l'assemblée de cette commune se tiendra dimanche prochain 13 septembre.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Les novellistes qui, depuis deux jours, sèment autour de la Bourse toutes sortes de rumeurs à sensation, paraissent aujourd'hui avoir abandonné la Prusse, pour se retourner du côté de l'Italie.

Le bruit du jour est que Garibaldi aurait quitté Caprera pour se rendre à Malte et de là passer à Naples où il est attendu.

On rattache ce voyage à une autre rumeur, d'après laquelle la démission récemment donnée par le grand agitateur italien, de son mandat de député, aurait été déterminée par une lettre de Mazzini.

On infère de là que les deux chefs du parti de l'action se sont mis d'accord pour tenter quelque grand coup. Mais, outre que la supposition n'est appuyée jusqu'ici par aucun indice saisissable, elle est en contradiction avec le dernier manifeste publié par Mazzini, et dans lequel il recommandait la patience et l'attente.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

### SOUSCRIPTION AUX ACTIONS DE L'ASSURANCE UNIVERSELLE

(A PRIMES FIXES)

Garantissant contre tous les risques.

Cette société comprend quatre branches d'assurances distinctes, réunies en une seule administration, mais sans solidarité entre elles.

ELLE ASSURE :

1° Contre l'incendie et l'inondation des propriétés bâties;

2° Sur la vie contre les accidents et contre les chances du service militaire;

3° Contre les risques maritimes;

4° Contre les risques du revenu et les sinistres agricoles.

En supprimant toute dépense inutile, la nouvelle Compagnie opère à bien meilleur marché que les autres, et offre à ses actionnaires, comme au public, des avantages considérables.

L'honorabilité et la compétence des administrateurs garantissent la bonne gestion des intérêts sociaux.

CAPITAL SOCIAL

Vingt millions, divisés en quarante mille actions de cinq cents francs, dont le quart, soit cinq millions, est affecté à chacune des quatre branches d'assurances.

La souscription aux DIX MILLIONS exclusivement destinés aux assurances contre l'incendie et sur la vie, est ouverte en ce moment.

fillette trinque avec le monsieur de Paris. Pauvre Jeanne ! je l'ai menacée... j'ai été mauvais pour elle... mais, vrai, je n'aurais pas frappé. Ah ! la colère !... Ma fillette, bois-moi ça et embrasse-moi. Faut pas pleurer. Tiens, je pleure aussi... c'est trop bête... Dites donc, M<sup>lle</sup> Martel, voulez-vous coucher à la ferme ? V'la qu'il s'est fait tard, et nos chemins de haie, quand on n'en connaît point, sont quasiment pires qu'un échecaveau de fil embrouillé.

Joseph remercia le cultivateur, mais refusa en alléguant qu'il devait retourner le soir même à Vernon et qu'il était attendu à la porte de la ferme par un petit paysan qu'il avait pris pour guide. Il se sépara de Gringois et de sa fille en émettant des vœux ardents pour le bonheur d'Emma et en se hasardant à dire au père :

— Ah ! si vous saviez combien j'eusse voulu lui faire la vie douce et facile !  
Mais Emma ne parut pas avoir entendu.

Fructueux s'était levé à cinq heures du matin. Il avait son idée.

On l'edt vu prendre, à travers champs, de petits sentiers bien connus de lui, afin d'arriver plus vite à son but.

Sa course rapide se termina à la porte d'un grand

corps d'habitation qui était cercle d'une respectable demi-lune de dépendances.

Cette demeure, garnie de lierre et de houblon, et couverte d'une bonne toiture en tuiles, annonçait un air d'aïeance rustique.

Dans la cour piaffaient de belles paires de chevaux qu'on attelait à des charrettes; quinze à vingt magnifiques vaches sortaient de l'étable, et elles avaient été précédées de nombreux moutons. Déjà le maître du lieu était à l'œuvre en homme matinal et entendu qui veut tout voir par lui-même. Il aperçut Fructueux et lui fit un accueil empressé. Au bout de trois minutes, ils étaient attablés devant une bouteille de vin vieux.

(La suite au prochain numéro.)

CONCERT-PATTI. — Direction ULLMAN.

Seul Concert à Saumur dimanche 29 novembre 1868.

Grand ensemble de huit célébrités. — CARLOTTA PATTI. — M<sup>me</sup> TESSEIRE. — MM. VIEUXTEMPS. — GÉRALDY. — Théodore RITTER. — JACQUART. — TRENKA. — Chansonnettes par LEVASSOR. — On donnera les détails plus tard.



Un quart seulement du montant de chaque action est à verser, soit 50 francs en souscrivant et 75 francs dans le mois qui suivra la clôture de la souscription.

De nouveaux appels de fonds ne sont pas probables; mais, en tout cas, après libération de moitié, les actions pourront, aux termes des statuts, être converties en actions au porteur.

On souscrit chez tous les banquiers et notaires de Paris et des départements.

Les versements sont faits :  
A Paris, chez M. GIRARD, banquier, 16, rue Grange-Batelière, ou à son crédit dans toutes les succursales de la Banque de France.

S'adresser, pour renseignements, à M. PERRON, fondateur de la Société, rue Mondovi, 8, à Paris, et à ses représentants dans les arrondissements. (396)

Parmi les belles et intéressantes gravures que l'Univers illustré publie dans son numéro de cette semaine, nous citerons : la Chasse, composition réunissant plusieurs épisodes cynégétiques; le Récent Naufrage du vaisseau

le Tora dans la Manche; les Exercices du Camp de Saint-Maur; le Portrait de M. le docteur Nélaton, sénateur; la Destruction du chemin de fer du Mont-Cenis; le Square Montholon et le Pont de la rue Bellefond; la Mort de Penthée, grande reproduction du magnifique tableau de M. Charles Gleyre; une Ferme modèle en Danemark, etc., etc. — Mentionnons également une chanson nouvelle: *Au bois de Boulogne*, paroles et musique de Gustave Nadaud. — Quant à la partie littéraire de l'Univers illustré, elle est toujours à la hauteur de la réputation qu'elle s'est si justement acquise. Les MAGNIFIQUES PRIMES ENTièrement GRATUITES, offertes en ce moment aux abonnés de l'Univers illustré lui ajoutent un nouvel attrait et augmenteront encore son tirage, déjà si considérable.

Le Journal de l'Agriculture, fondé et dirigé par M. J.-A. Barral, est le plus complet de tous les journaux agricoles. Il s'occupe à la fois d'agriculture, d'horticulture, d'arboriculture, de culture maraîchère, de sylviculture, de sériciculture, d'économie rurale, de l'élevage du bétail

et du cheval, de commerce, de jurisprudence agricole et des intérêts de la propriété. Il traite en un mot toutes les questions et peut être appelé la *Revue des Deux-Mondes* de l'agriculture. Il est le seul qui publie des planches coloriées et de nombreux articles originaux et qui paraissent deux fois par mois en un cahier de 160 pages.

Le Bulletin de l'Agriculture, également fondé et dirigé par M. J.-A. Barral, est le meilleur marché des journaux agricoles. Il publie chaque semaine les prix des denrées sur tous les marchés. Il est surtout consacré à la pratique et au commerce agricoles et tient au courant de tous les faits qui intéressent les propriétaires de tous les pays, en donnant des courriers d'Angleterre, de Belgique, du Midi, et des chroniques viticoles, sucrières, séricicoles, etc., etc.

Le prix de l'abonnement du Journal de l'Agriculture, paraissant le 5 et le 20 de chaque mois est de 25 fr. par an; 15 fr. pour six mois; 8 fr. pour trois mois. Le prix du Bulletin de l'Agriculture, paraissant tous les huit jours, est de 8 fr. par an; 4 fr. 50 pour six mois.

Le Journal et le Bulletin, pris ensemble, coûtent 50 fr. pour un an; 16 fr. pour six mois; et 8 fr. pour trois mois. Adresser les demandes d'abonnement à M. A. SAGNIER, GÉRANT, 9, RUE DE FLEURUS, A PARIS.

Sommaire du Paris-Magazine du 6 septembre.

Semaine parisienne. . . . .	ÉMILE BLAVET.
Les pamphlets. . . . .	A. GENEVAU.
Chasseurs et gibier. . . . .	ÉMILE GABORIAU.
Ceci et cela. . . . .	ALEX. DUVERNOIS.
Correspondance. . . . .	JULES CLARETIE.
Mlle Mars par elle-même. . . . .	MADemoisELLE MARS.
Un vieux manchon. . . . .	JULES RICHARD.
La statue de Greuze. . . . .	ÉMILE DACLIN.
Les mots de la semaine. . . . .	***
De Paris à Bude en 1868. . . . .	LOUIS DÉPRET.
Autour de la corbeille. . . . .	PIERRE THOMINE.
Banquet de l'orch. de l'Opéra. Z...	
Paris-Théâtre. . . . .	JULES PRÉVEL.
Bibliographie. . . . .	ALEX. DUVERNOIS.

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 32, Angers.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué à Saumur.

D'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance de Saumur, du vingt-sept août dernier, Il appert :

Que la dame Louise Jubault, épouse du sieur Jacques Voisin, couvreur, demeurant à Saumur, a été déclarée séparée de corps et de biens d'avec son dit mari.

Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le neuf septembre mil huit cent soixante-huit.

(397) CHEDEAU.

Etude de M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué à Saumur.

D'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance de Saumur, du vingt-sept août dernier, Il appert :

Que la dame Françoise Jamin, épouse du sieur Honoré Cletot, cultivateur, demeurant à la Limousinière, commune des Cerqueux sous-Passavant, a été déclarée séparée de corps et de biens d'avec son mari.

Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le neuf septembre mil huit cent soixante-huit.

(398) CHEDEAU.

Tribunal civil de Saumur.

Etude de M<sup>e</sup> BODIN, avoué à Saumur.

Extrait de jugement de séparation de corps.

Par jugement contradictoire du tribunal civil de première instance de Saumur, en date du 27 août 1868, la dame Julie Barbeau, épouse du sieur Louis Guérin, tisserand, demeurant à Fontevault, a été déclarée séparée de corps et de biens d'avec son mari.

Pour extrait certifié conforme par le soussigné, avoué près le tribunal civil de Saumur, et de la dame Guérin.

Saumur, le 8 septembre 1868. (399) Signé : R. BODIN.

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire, place de la Bilange.

A VENDRE DEUX MAISONS

SE JOIGNANT, Situées rue Saint-Jean, n° 48.

A VENDRE

Cinquante barriques de vin blanc 1867.

S'adresser au château de La Coste, près Briou-sur-Thouet (Deux-Sèvres).

Etude de M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE A L'ADJUDICATION.

Qui aura lieu en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Denieau, notaire à Allonnes, le dimanche 20 septembre 1868, à midi,

LA COUPE DES BOIS

CI-APRÈS,

Plantés sur la terre du Bellay, commune d'Allonnes, appartenant à M<sup>me</sup> Feuillant :

1° Vingt-sept hectares environ de bois-taillis, à l'Épinoay, commune d'Allonnes, au midi de la coupe précédente, joignant du levant et du nord M<sup>me</sup> Feuillant, du midi M. Le Houx, et du couchant Haudbert et autres ;

2° Un hectare 8 ares environ de chataigneraies, joignant le chemin d'Allonnes à la Vente ;

3° Et 54 ares environ de chataigneraies, joignant le chemin des Vignes.

S'adresser, pour visiter, à M. DRUSSÉ, régisseur au château du Bellay, et pour tous renseignements audit M<sup>e</sup> DENIEAU, dépositaire du cahier des charges. (401)

Etude de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance au 25 mars 1869,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay,

LA FERME DE LA GIRAUDIÈRE

Située en la commune de St-Martin-de-Sanzay (Deux-Sèvres), et par extension en les commune d'Antoigné et Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire),

Comprenant : un corps de bâtiments d'habitation et d'exploitation, avec cours et jardin; 53 ares de vigne; 22 hectares 87 ares de terres labourables; Et 1 hectare 35 ares de pré.

Cette ferme appartient à M. Gréau, négociant, demeurant à Angers. S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> HACAULT, notaire. (402)

A VENDRE

En un seul lot,

TROIS BARRIQUES d'excellent vin rouge de 1865. — Crû de Brézé. S'adresser au bureau du journal.

On demande à la campagne un domestique pour cultiver un jardin, panser un cheval et conduire.

S'adresser à l'hôtel d'Anjou, à Saumur. (388)

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

ET DE RÉCOLTE,

APRÈS DÉCÈS.

Le dimanche 13 septembre 1868, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri Plé, commissaire-priseur à Saumur, dans la maison où est décédé le sieur TOUCHET, propriétaire au Vaulanglois, commune de St-Hilaire-St-Florent, à la vente publique aux enchères de tout le mobilier et de la récolte dépendant de sa succession.

Il sera vendu :

Mobilier : Trois lits, couettes, couvertures, traversins, oreillers, couvre-pieds, rideaux, quantité de draps, linge, effets à usage d'homme et de femme, fil, armoire, buffets, tables, chaises, pendule, coffres, cuves, tonnes, fûts, vin rouge, plusieurs tas de pavés, bouteilles vides, batterie de cuisine et autres objets.

Récoltes de : environ 63 ares de vigne blanche; 38 ares de vigne rouge, blé, avoine, pommes de terre, etc.

On commencera par le mobilier. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A CÉDER DE SUITE,

Pour cause de santé,

Un très-beau magasin de

PAPIERS PEINTS, ARTICLES DE BUREAU et de Toiles cirées.

Situé dans le plus beau quartier de Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M. COURTOIS-JAGOT, rue d'Orléans, 31, à Saumur.

Beaucoup de facilités pour le paiement. (384)

MAISON

A LOUER

Pour Noël ou la Saint-Jean prochaine,

Occupée actuellement par

M. Blanchet,

Rue de la Petite-Bilange, n° 7.

Cour, magasin, écurie, remise, salon et cuisine au rez-de-chaussée;

Au 1<sup>er</sup> étage, trois chambres à feu et cabinet;

Au 2<sup>e</sup> étage, même disposition;

Au 3<sup>e</sup> étage, chambre de domestique et grenier sur le tout.

Cette maison est commode pour tous commerces.

S'adresser à M<sup>me</sup> GAGNEUX, maison Crosnier, place de la Bilange.

On demande un ménage

pour tenir une basse-cour dans les environs de Saumur. S'adresser au bureau du journal.

## APPAREIL SYPHON-AIGUILLE

Pour faire soi-même

l'Eau de Seltz et la Limonade gazeuse.

C. MAYER, breveté, PARIS.

Cet appareil est le plus simple, le plus maniable, le plus commode et le meilleur marché de tous ceux inventés jusqu'à ce jour. Un enfant de cinq ans peut faire l'Eau de Seltz.

L'Appareil et les Poudres à Eau de Seltz se trouvent à Saumur, chez PAPIN-LEROY, épicier, M<sup>d</sup> de faïence et verrerie, rue du Portail-Louis.

## DE LA LOI SUR LA CHASSE ÉTUDE

Par le chevalier de GLOUVET.

Prix : 1 franc.

A Saumur, chez tous les libraires.

### BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 8 SEPTEMBRE.			BOURSE DU 9 SEPTEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	70 55	"	"	70 45	"	"
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	102	"	"	101 10	"	"
Obligations du Trésor. . . . .	481 25	"	"	"	"	"
Banque de France. . . . .	3152 50	"	17 50	3150	"	2 50
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1435	"	5	1440	5	"
Crédit Foncier colonial. . . . .	430	"	10	430	"	"
Crédit Agricole. . . . .	630	"	"	627 50	"	2 50
Crédit industriel. . . . .	650	1 25	"	650	"	"
Crédit Mobilier (estamp.). . . . .	282 50	2 50	"	280	"	2 50
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	695	"	2 50	695	"	"
Orléans (estampillé). . . . .	912 50	"	"	905	"	7 50
Orléans, nouveau. . . . .	"	"	"	"	"	"
Nord (actions anciennes). . . . .	1185	6 25	"	1185	"	"
Est. . . . .	570	2 50	"	570	"	"
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	963 75	"	"	962 50	"	1 25
Lyon nouveau. . . . .	"	"	"	"	"	"
Midi. . . . .	587 50	"	2 50	590	2 50	"
Ouest. . . . .	582 50	"	5	582 50	"	"
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1515	"	10	1520	5	"
Canal de Suez. . . . .	393 75	"	3 75	392 50	"	1 25
Transatlantiques. . . . .	"	"	"	352 50	"	"
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	52 50	"	20	52 35	"	15
Autrichiens. . . . .	556 25	2 50	"	555	"	1 25
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	415	2 50	"	413 75	"	1 25
Victor-Emmanuel. . . . .	44 50	"	"	44 50	"	"
Romains. . . . .	40	"	50	39 50	"	50
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	291 25	"	1 25	293 75	2 50	"
Saragosse. . . . .	80	2 50	"	76	"	4
Séville-Xérès-Séville. . . . .	"	"	"	"	"	"
Nord-Espagne. . . . .	54	"	"	"	"	"
Compagnie immobilière. . . . .	115	"	"	116	1	"

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord. . . . .	333 50	"	"	334 50	"	"
Orléans. . . . .	323 50	"	"	325 25	"	"
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	"	"	"	335	"	"
Ouest. . . . .	322 75	"	"	323	"	"
Midi. . . . .	323 25	"	"	322 75	"	"
Est. . . . .	324 50	"	"	324 25	"	"

Saumur. P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,